

Réponses au thème 2 envoyées par Antoine Waechter le 28 octobre 2015

1. Comment vous situez-vous face à ces évolutions appelées à s'accélérer dans le cadre de la réforme territoriale ? Si vous les redoutez, ne craignez-vous pas de les cautionner une fois embarqués institutionnellement dans la nouvelle « grande région » ? Quelles évolutions préconiserez-vous dans votre programme ?

L'évolution engagée est l'addition d'une conception technocratique de la gestion des territoires et de l'absence d'une vision prospective du Gouvernement. Les pôles métropolitains reposent sur l'idée que les villes sont le moteur du développement (retour à une conception antique). La perspective des années 1970 – 80 d'une croissance égale des espaces urbains et ruraux est abandonnée. Cet abandon peut ne pas être pénalisant si la campagne sait développer une identité et un art de vivre qui lui est propre et que recherche aujourd'hui un nombre croissant de personnes.

Plus critiquables sont les conséquences de la réforme territoriale. Nous sommes pour la disparition des Conseils départementaux (mais pas des Départements comme niveau de base de l'Etat) au bénéfice des intercommunalités et des Régions. Ces dernières devront retrouver une dimension plus conforme à la réalité géographique, ou accéder au pouvoir réglementaire comme dans pratiquement tous les pays européens.

Nous souhaitons une refonte profonde de la gouvernance (VI^e République), impliquant une réforme des modes de scrutin et du rôle des diverses collectivités dans le cadre d'une architecture institutionnelle allégée. Ce n'est pas à la Région que cela se jouera, mais au Parlement.

2. Quelles mesures à prendre en Alsace pour que notre Région puisse faire valoir ses intérêts et ses volontés dans une instance où elle sera minoritaire ?

Posé en termes d'intérêt à défendre, c'est partir sur une logique du chacun pour soi, qui implique nécessairement une compétition. Ce n'est pas la mienne.

L'Alsace devra défendre ses spécificités : le fort investissement dans le rail, l'initiation à l'environnement, le bilinguisme, le mode de gouvernance régional.... A l'échelle de la Région, ces questions sont exclusivement budgétaires : représentant 35 % des futurs élus et

pouvant compter sur une relative unité de vue avec la Moselle, l'Alsace devrait convaincre les représentants des autres territoires.

3. Les activités à initier pour assurer le développement économique en Sud Alsace. Quelles coopérations avec les territoires voisins (Franche-Comté, Allemagne, Suisse Bâle et Jura...)

Le Sud Alsace bénéficie de la proximité de l'Allemagne et de la Suisse, où l'évolution démographique laisse de nombreux postes vacants. La Région peut mettre en place une formation accélérée à la langue allemande ainsi qu'un service d'information sur les emplois disponibles outre-Rhin.

4. En lien avec la question précédente, où se situent les potentiels de créations d'emplois ?

Dans tous les domaines non impactés par le risque de délocalisation et la course à la productivité : agriculture, artisanat du bâtiment (notamment pour les travaux d'isolation), de l'automobile, de l'informatique..., services à la personne... Les grandes entreprises industrielles pourvoyeuses de milliers d'emplois, comme le fut Peugeot, n'existent plus : aujourd'hui, c'est le tissu des petites entreprises qui constitue le gisement.

5. L'environnement : qualité de vie et certains modes de développement économique sont-ils compatibles ? Les conditions requises pour la fermeture de Fessenheim et de Stocamine ?

Activité économique et respect du cadre de vie et de l'environnement sont compatibles, mais il faut changer de modèle. La Gauche comme la Droite voit la croissance comme l'alpha et l'oméga de la politique économique. Pour échapper à la saturation des marchés, les voies préconisées sont l'innovation et l'exportation. L'une et l'autre reste dans l'économie du jetable, supportée par les bas prix de la production asiatique.

La stratégie que je propose consiste à miser sur des objets durables et réparables (recyclables en fin de vie), produits en France et concurrentiels avec les productions asiatiques en raison même de leurs qualités. Sans doute plus chers à l'achat, mais moins onéreux sur la durée. Les entreprises seront des PME, visant prioritairement le marché européen.

Nous avons 6 réacteurs excédentaires en France : la production de Fessenheim est exportée vers l'Allemagne, la Suisse et l'Île de France. Fermer cette centrale, qui ne représente que 3% de la production d'électricité nucléaire, ne pose aucun problème.

Stocamine est fermé depuis longtemps. Il s'agit aujourd'hui de

dépolluer.

6. L'activité rurale et les moyens de relancer l'agriculture : quels choix pour l'Alsace et comment faciliter leur mise en œuvre ?

Il ne s'agit pas de relancer l'agriculture, qui se porte bien en Alsace, mais d'éviter son industrialisation et son transfert de la propriété familiale vers des entreprises financières. Il s'agit aussi de la rendre plus compatible avec l'entretien de beaux paysages et de milieux naturels diversifiés. Les outils existent : contractualisation dans le cadre des mesures agro-environnementales (relevant du second pilier de la politique agricole commune), organisation des circuits courts (marchés, négociation avec les grandes surfaces commerciales...), sensibilisation des futurs exploitants dans les lycées agricoles, absence de subvention pour les élevages industriels...

7. La politique de transport public dans la région : quel schéma de transport pour la nouvelle région et son financement, la gratuité est-elle une option crédible ?

La gratuité des transports publics n'est ni possible, ni souhaitable. Le schéma des transports, à élaborer à l'initiative de la Région, doit faire le choix du rail, arrêter tout investissement dans la création de nouvelles routes, prévoir un plan de remise en service de voies ferrées abandonnées dans les années 1950.

8. Le droit local en matière de sécurité sociale : le préserver ou non, avec quelles adaptations ?

Le droit local doit être préservé sur tous ses aspects : sécurité sociale, organisation de la chasse, règlement d'urbanisme...

9. La dette des collectivités : comment régler ce problème et dégager les moyens financiers pour l'investissement dans le développement économique et social ?

Supprimer les gaspillages, améliorer l'efficacité des investissements... au final, la rareté impose plus d'intelligence dans l'utilisation des fonds. Rappelons que la dette est essentiellement la conséquence de l'investissement dans les TGV.

Antoine WAECHTER